

Pouvez-vous bénéficier de la décote de l'impôt sur le revenu ?

Certains foyers fiscaux peuvent bénéficier d'une décote permettant de réduire le montant de leur impôt sur le revenu. Êtes-vous concerné ? Comment la calculer ? Nos réponses.

La décote de l'impôt sur le revenu : qu'est-ce que c'est ?

La décote est un mécanisme de réduction du montant de l'impôt sur le revenu prévu par [l'article 197 du code général des impôts](#). Elle intervient pour corriger le montant de l'impôt brut obtenu par l'application du [barème progressif](#), après application éventuelle du plafonnement des effets du [quotient familial](#) et avant prise en compte des [réductions/crédits d'impôt](#).

La décote de l'impôt sur le revenu : qui peut en bénéficier ?

La décote s'adresse aux ménages aux **ressources modestes** dont le **montant d'impôt sur le revenu brut est inférieur à certains seuils**.

Si vous êtes concernés, vous n'avez pas de démarche particulière à effectuer : **la décote s'applique automatiquement**.

	Seuils limites d'application de la décote	
	Célibataire, divorcé ou veuf	Couple marié ou pacsé soumis à une imposition commune
Imposition des revenus perçus en 2023	1 929 €	3 191 €

La décote de l'impôt sur le revenu : comment la calculer ?

Le montant de la décote est égal à la différence entre un plafond applicable en fonction de la situation du contribuable (imposition individuelle ou commune) et un pourcentage du montant de l'impôt brut résultant du barème.

Les époux et les partenaires de Pacs faisant l'objet d'impositions distinctes sont assimilés à des contribuables célibataires pour l'application et le calcul de la décote.

Imposition 2024 des revenus de l'année 2023

Pour l'imposition des revenus 2023, le montant de la décote s'obtient en retranchant **45,25 %** du montant de l'impôt brut à la somme forfaitaire de **873 € pour une imposition individuelle** ou de **1 444 € pour une imposition commune**.

Exemple :

Vous êtes marié et votre impôt avant décote s'élève à 2 140 €.

La décote est égale à $1\,444\text{ €} - 968\text{ €} (2\,140 \times 45,25\%) = 476\text{ €}$.

Votre impôt après décote s'élève à $2\,140\text{ €} - 476\text{ €} = 1\,664\text{ €}$.